



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Relations
avec les Collectivités
Territoriales**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS AU PUBLIC

Commune de Ploufragan

Par arrêté préfectoral du 06/08/2020, une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande soumise à enregistrement (rubrique n° 2781-2b), présentée par la SARL Centrale Biométhane de Saint-Brieuc-Ploufragan, siège social 10, Boulevard de La Robiquette - BP 86115 35761 Saint-Grégoire cedex, pour exploiter une unité de méthanisation et de plan d'épandage associé, rue du Boisillon - ZI des Châtelets à Ploufragan.

L'accueil du public en mairie se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le public pourra consulter le dossier imprimé et numérisé et formuler ses observations sur le registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Ploufragan pendant 4 semaines, du 7 septembre 2020, 8h30 heure d'ouverture de la consultation au 5 octobre 2020, 17h00, heure de clôture de la consultation, **sur rendez-vous préalable pris auprès de la mairie par téléphone, n° 02-96-78-89-00 ou par courrier électronique : urbanisme@ploufragan.fr** aux jours et horaires d'ouverture habituels suivants, susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire :

Mairie de Ploufragan (22 rue de la mairie 22440 Ploufragan)	
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
lundi	8h30 - 12h30 13h30 - 17h00
mardi	8h30 - 12h30 13h30 - 17h00
mercredi	8h30 - 12h30 13h30 - 17h00
jeudi	8h30 - 12h30 13h30 - 17h00
vendredi	8h30 - 12h30 13h30 - 16h30
samedi	fermée

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Consultations-du-public2>

Pendant toute la durée de la consultation les tiers intéressés pourront également adresser leurs observations sur le projet au Préfet :

- par voie postale : Préfecture des Côtes-d'Armor Direction des relations avec les collectivités territoriales bureau du développement durable B.P.2370 22023 Saint Brieuc Cedex.

ou

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr du 7 septembre 2020 8h30 heure d'ouverture de la consultation du public jusqu'au 5 octobre 2020 à 17 h00 heure de clôture de la consultation du public.

Les correspondances postales et les courriers électroniques reçus en préfecture seront

accessibles et donc visibles par tous sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor.

La consultation du public sera clôturée par le maire.

L'installation classée pourra faire l'objet :

- ▶ d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
- ▶ d'un arrêté préfectoral de refus ;
- ▶ d'une instruction selon la procédure d'autorisation, assujettie à une étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;

Le Préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.